

REGIMES D'IMPOSITION

| SITUATION DES ENTREPRISES | REGIME DE PLEIN DROIT | POSSIBILITE D'OPTION POUR LE | DELAIS D'OPTION | FORME DE VALIDITE DE L'OPTION |
|---|---|---|--|--|
| <p>Entreprises réalisant un chiffre d'affaires annuel toutes taxes comprises au plus égal à :</p> <p>* 500 000 F H.T. pour les ventes,</p> <p>* 175 000 F H.T. pour les prestations de services</p> | Régime micro | <p>Régime simplifié d'imposition</p> <p>Réel normal</p> | <p>Dans les trois mois du début de l'activité pour les entreprises nouvelles, puis chaque année avant le 1er février</p> | <p>Formulée sur la déclaration PO, MO ou F ou sur papier libre, l'option est valable pour l'année au cours de laquelle elle est exercée et pour l'année suivante. Elle se reconduit tacitement par période de deux ans, sauf si, avant le 1er février qui suit chacune de ces périodes, vous faites connaître au service votre désir d'y renoncer.</p> |
| <p>Entreprises dont le chiffre d'affaires est compris entre :</p> <p>* 500 000 F (H.T.) et 5 000 000 F (H.T.) pour les ventes,</p> <p>* 175 000 F (H.T.) et 1 500 000 F (H.T.) pour les prestations de services, ou exclues du forfait.</p> | Régime simplifié d'imposition | Régime du réel normal | | |
| <p>Entreprises dont le chiffre d'affaires annuel dépasse les limites suivantes :</p> <p>* 5 000 000 F (H.T.) pour les ventes,</p> <p>* 1 500 000 F (H.T.) pour les prestations de services, ou opérations soumises de plein droit.</p> | Régime du réel normal | | | |
| <p>Le tableau ci-dessus permet de compléter votre déclaration PO, MO ou F à souscrire auprès du Centre de Formalités des Entreprises et reproduite ci-contre :</p> | <p>REGIME FISCAL pour les entreprises assujetties de plein droit à la T.V.A.</p> <p>* Régime dont relève normalement l'entreprise</p> | | | |
| | <p>* Vous pouvez opter pour un autre régime. Si vous êtes déjà en mesure de vous décider, précisez : j'opte pour le régime du :</p> | <p>Réel simplifié avec option TVA 2 ans</p> | <p>Réel simplifié avec franchise TVA</p> | <p>Réel normal TVA et BIC 5ans</p> |